

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 25 février 2025

L'an deux mil vingt cinq, le mardi 25 février, à dix huit heures trente, les membres du Conseil Municipal convoqués le 19 février 2025, se sont réunis en séance publique, au lieu ordinaire de leurs séances, dans la salle du Conseil Municipal en mairie, sous la présidence de M. Christian DRUELLE, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 27

Présents : 21 Christian DRUELLE, Christine BERENGUER, Christophe DAMOUR, Ajete DESLIS, Liliane DALONNEAU, Françoise RICHARD, Gilberte BAUMANN, Véronique VEAU, Marie-Eve GAPIN, Christophe MANCEAU, Olivia ETIENNE, David GUIOT, Stéphanie AK, David MILLARD, Dominique GOURDON, Patrick DELETANG, Vanessa BECHET, Marc PIGEON, Elisabeth GANDEMER, Patrick ETESSE, Claudine DESMARES.

Absents avec pouvoir : 6 Jean-Michel BIZET a donné pouvoir à Christine BERENGUER, Loetitia DIFRAYA a donné pouvoir à David GUIOT, Jean-François TRAINSON a donné pouvoir à Stéphanie AK, Philippe BARROUX a donné pouvoir à Christophe DAMOUR, Floriane MARINA a donné pouvoir à Olivia ETIENNE, Damien COCHARD a donné pouvoir à Marie-Eve GAPIN.

Absents non représentés : 0

Votants : 27

A été élue secrétaire de séance à l'unanimité : Christine BERENGUER

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut donc valablement délibérer

Délibération n° 2025-05

Etat des indemnités des élus 2024

Monsieur le Maire rappelle l'article L. 2123-24-11 du Code Général des Collectivités Territoriales qui précise que « *Chaque année, les communes établissent un état présentant l'ensemble des indemnités de toute nature, libellées en euros, dont bénéficient les élus siégeant au conseil municipal, au titre de tout mandat et de toutes fonctions exercés en leur sein et au sein de tout syndicat au sens des livres VII et VIII de la cinquième partie ou de toute société mentionnée au livre V de la première partie ou filiale d'une de ces sociétés.* ».

La nature des indemnités concernées sont celles afférentes à l'exercice de tout mandat ou de toute fonction.

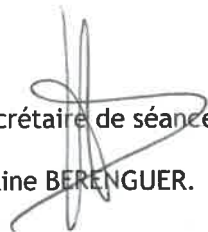
Cet état doit être communiqué à l'ensemble des membres du Conseil municipal avant l'examen du budget pour l'exercice suivant.

Etat récapitulatif annuel des indemnités perçues en 2024		
Nom de l'élu	Fonction	Indemnités annuelles brutes
Gérard DAVIET	Maire jusqu'au 15 octobre 2024	27 137.30 €
Christian DRUELLE	Maire actuel	13 010.01 €
Christophe DAMOUR	Adjoint au Maire	9 465.78 €
Christine BERENGUER	Adjointe au Maire	9 251.64 €
Jean-Michel BIZET	Adjoint au Maire	9 251.64 €
Ajete DESLIS	Adjointe au Maire	9 251.64 €
David GUIOT	Adjoint au Maire	1 541.94 €
Liliane DALONNEAU	Adjointe au Maire	9 251.64 €
Jean-Philippe ROBIN	Ancien Conseiller Municipal Délégué	2 912.48 €
Gilberte BAUMANN	Conseillère Municipale Déléguée	4 368.72 €
Marie-Eve GAPIN	Conseillère Municipale Déléguée	102.84 €
Damien COCHARD	Conseiller Municipal Délégué	728.12 €

Le CONSEIL MUNICIPAL,
Après en avoir délibéré :

-PREND ACTE de l'état récapitulatif annuel des indemnités perçues en 2024.

La Secrétaire de séance,
Christine BERENGUER.



Pour extrait certifié conforme,
Chanceaux-sur-Choisille, le 25 février 2025,

Le Maire,

Christian DRUILLE



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication sous forme électronique.